



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES-MORTES

ARRETE DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 11/04/2019

Reçu en préfecture le 11/04/2019

Affiché le 11/04/2019



ID : 030-213000037-20190320-ARR2019192-AR

Réf : ARR/2019/ 192/7.1

Objet : Suppression d'un mandataire pour la sous régie de recettes Office de Tourisme et Culture

Le Maire de la Commune d'Aigues-Mortes

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 avril 2014 autorisant le Maire à créer des régies communales en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la décision municipale n° 23 du 26 mai 2015 portant création d'une régie générale de recettes

Vu la décision municipale n° 25 du 26 mai 2015 portant création d'une sous régie pour encaisser les produits liés à l'activité de l'Office du Tourisme

Vu la décision municipale n° 29 du 26 mai 2015 portant création d'une sous régie pour encaisser les produits liés à l'activité du service Culture et Animation

Vu l'avis conforme du comptable public *09.4.2019*

Vu l'avis conforme du régisseur de la régie générale de recettes

ARRETE

Article 1^{er} :

Le présent arrêté porte modification à l'arrêté n° ARR/2015/n° 255/7.1 du 27 mai 2015. Le reste de l'arrêté ARR/2015/n° 255/7.1 reste inchangé.

Article 2 :

A compter du 19 mars 2019, Mme Françoise KRENINGER est supprimée comme mandataire de la sous régie « Office du Tourisme » et de la sous régie « Culture et Animation » pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie générale de recettes d'Aigues-Mortes.

Mme Françoise KRENINGER est donc déchargée de ses fonctions de mandataire à compter du 19 mars 2019

Fait à Aigues-Mortes, le 19 mars 2019

Le Comptable Assignataire

Mme C. Delsart



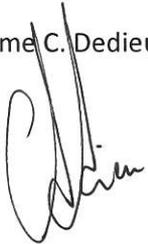
Le Maire

M P. Mauméjean



Le Régisseur Principal

Mme C. Dedieu



Le mandataire déchargé

(faire précéder la signature de la mention « vu pour acceptation »)

Mme F. Kreninger

